



# **Évaluation de l'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé**

## **Utilisation de lecteurs optiques et forum sur le Web**

### **Rapport du Secrétariat**

1. À sa cent quarante-sixième session en février 2020, le Conseil exécutif a prié le Directeur général, entre autres, de rechercher et d'évaluer, avant la cent quarante-septième session du Conseil exécutif, les options disponibles pour faire le décompte des voix avec un lecteur optique ; et d'examiner plus avant les solutions basées sur le cloud disponibles dans le commerce, répondant aux besoins d'un forum sur le Web amélioré et plus interactif.<sup>1</sup> Le présent rapport donne des informations sur l'état actuel de ces activités.

#### **A. Décompte des voix avec un lecteur optique**

2. Selon les premières investigations menées, des machines à voter capables de lire les votes exprimés sur des bulletins papier et de comptabiliser immédiatement les votes seraient une solution envisageable. Ce type de machines est utilisé dans un certain nombre de pays pour enregistrer et compter les votes dans les bureaux de vote. Le fonctionnement du vote avec ces machines est très proche d'un système de vote utilisant des bulletins papier. Les électeurs font leur choix sur des bulletins pouvant être lus par la machine qu'ils glissent dans le lecteur optique de la machine, lequel lit le bulletin de vote puis le dépose dans une urne. L'électeur est immédiatement averti du bon enregistrement de son vote. À la fin du scrutin, un rapport visuel, et/ou une copie imprimée des résultats, est fourni par la machine. Les bulletins de vote peuvent aussi être comptés manuellement, si nécessaire, à des fins de vérification.

3. L'utilisation de ces machines pourrait être intégrée, moyennant des changements minimes, au processus actuel d'élection du Directeur général. Les principales différences résideraient dans le remplacement des bulletins de vote actuels par des bulletins pouvant être lus par la machine, le remplacement des urnes par les machines à voter et les changements dans les modalités de décompte et de totalisation des votes. Les scrutateurs seraient en mesure de lire immédiatement les résultats issus des machines à voter au lieu de devoir compter manuellement les bulletins de vote. Cela permettrait de réduire le temps nécessaire au comptage et à la totalisation des votes au cours de chaque tour de scrutin d'environ une heure à une vingtaine de minutes.

---

<sup>1</sup> Voir la décision EB146(22) ; voir aussi les procès-verbaux du Conseil exécutif à sa cent quarante-sixième session, quatorzième séance, section 6, et quinzième séance, section 1 (en anglais seulement).

4. La distribution des bulletins, leur collecte, et le décompte des voix sont les étapes les plus longues du scrutin sur papier lors des sessions des organes directeurs de l'OMS. Des mesures efficaces permettant de gagner du temps lors de la distribution et de la collecte des bulletins de vote ont été intégrées lors de l'élection du Directeur général en 2017. Par conséquent, l'impact du gain de temps lors du dépouillement de moins de 200 bulletins de vote sur la longueur du scrutin dans son ensemble ne serait guère significatif.

5. L'utilisation de machines à voter pour scanner les bulletins de vote entraînerait des coûts et des risques supplémentaires. L'augmentation de coût serait due notamment à l'achat et à la maintenance des machines à voter pour remplacer les six urnes utilisées pour le scrutin au cours de l'Assemblée de la Santé (plus les machines à voter supplémentaires à prévoir en cas d'éventuel dysfonctionnement), ainsi qu'à l'achat de bulletins pouvant être lus par les machines. Les risques accrus seraient liés à la fiabilité et à l'exactitude du décompte des voix, et peuvent varier en fonction de la marge d'erreur du matériel.

6. Compte tenu de ce qui précède, une étude plus détaillée de cette option, incluant une analyse coûts-avantages, est nécessaire. Du fait de la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19), cette étude n'a pas eu lieu. Il est prévu qu'elle soit menée moyennant un appel d'offres, visant à solliciter des offres de fourniture de machines à voter dotées de lecteurs optiques. Les conclusions de l'étude détaillée, portant à la fois sur l'analyse coûts-avantages et sur une évaluation technique, seront communiquées aux États Membres lors de la cent quarante-neuvième session du Conseil exécutif en mai 2021.

## **B. Forum sur le Web**

7. L'Organisation a récemment sélectionné et acquis une plateforme technologique basée sur le cloud pour la gestion des relations avec ses contributeurs et partenaires. La plateforme sera utilisée pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des processus de collaboration entre le Secrétariat et les parties prenantes, y compris les donateurs, les centres collaborateurs et les organes directeurs de l'OMS. Le module de la plateforme relatif à la collaboration communautaire est apparu comme une solution pouvant offrir un forum sur le Web amélioré et plus interactif pour l'élection du Directeur général.

8. Il est possible d'ajouter certaines configurations supplémentaires à ce forum intégré au module de la plateforme relatif à la collaboration communautaire pour disposer des fonctions du forum sur le Web (séances de questions-réponses, modération et traduction, par exemple). L'interface utilisateur proposée est conviviale et peut être mise à profit pour surmonter certaines des limites techniques du forum sur le Web qui avait été conçu spécialement pour l'élection de 2017. Le Secrétariat commencera à installer le forum sur la plateforme et organisera une série d'exposés et de démonstrations à l'intention des États Membres au cours du premier semestre de 2021.

## **MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF**

9. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du présent rapport et à donner des orientations, en particulier sur l'évaluation de l'utilisation de machines à voter dotées de lecteurs optiques pour l'élection du Directeur général.

= = =